

Foire aux questions

Nouveau service de renouvellement de l'immatriculation en ligne et retrait des vignettes d'immatriculation

Pourquoi retirer les vignettes d'immatriculation?

Le retrait des vignettes d'immatriculation fera économiser aux contribuables jusqu'à 50 000 \$ par année, réduira les formalités administratives, améliorera et modernisera les services d'immatriculation et harmonisera le Yukon avec les pratiques d'autres administrations canadiennes, dont l'Alberta, le Québec, la Saskatchewan, le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.

Par ailleurs, les vignettes sont moins efficaces pour déterminer si un véhicule est dûment immatriculé et sont plus faciles à perdre parce qu'elles adhèrent mal par temps froid.

À quel moment seront-elles retirées?

Les dernières vignettes seront émises le 28 février 2022. Ainsi, dès le 1^{er} mars 2022, les certificats d'immatriculation seront émis sans vignette. Les automobilistes du Yukon doivent néanmoins continuer de renouveler leur certificat d'immatriculation.

Quelles vignettes seront retirées?

À compter du 1^{er} mars 2022, toutes les vignettes mensuelles et annuelles seront éliminées.

Puis-je en obtenir une si j'en fais la demande?

Non. Une fois les vignettes retirées, aucune autre ne sera émise.

Comment savoir qu'il est temps de renouveler mon certificat d'immatriculation si je n'ai plus de vignette pour me le rappeler?

Il vous incombe de vérifier la date d'expiration de votre certificat d'immatriculation et de votre assurance automobile et de veiller à ce qu'ils soient en vigueur. La date d'expiration du certificat d'immatriculation de votre véhicule figure sur le certificat.

Les certificats expirent à minuit, le dernier jour du mois précisé (le mois est déterminé par le nom de famille ou d'entreprise du propriétaire du véhicule). Si vous avez tout de même des doutes sur la date d'expiration de votre certificat d'immatriculation, contactez le Bureau des véhicules automobiles au 867-667-5315.

Le Bureau des véhicules vous enverra également, comme à l'habitude, un rappel par la poste trois mois avant l'expiration de votre certificat d'immatriculation. Nous vous recommandons par ailleurs d'inscrire un rappel à votre calendrier en vue du renouvellement de l'immatriculation.

Dois-je enlever ou couvrir les vignettes présentes sur ma plaque d'immatriculation à compter du 1^{er} mars 2022? Ou donnerez-vous des vignettes blanches pour les recouvrir?

Non, vous n'avez pas besoin d'enlever ou de recouvrir les vignettes en place. Même avec l'ancien système de vignette, les policiers ne se fient pas aux vignettes pour vérifier si un véhicule est immatriculé.

Est-ce que je risque de me faire arrêter par la police si je n'ai pas de vignette? Ou de recevoir une contravention si ma vignette est expirée?

À partir du 1^{er} mars 2022, aucun constat d'infraction ne pourra vous être remis si vous n'avez pas de vignette ou si votre vignette est expirée. Il va de soi que tous les véhicules sur la route doivent être tout de même immatriculés.

À l'extérieur du Yukon, que feront les policiers en voyant que ma vignette est expirée ou que je n'en ai pas?

Les systèmes de recherche des policiers n'ont pas besoin d'une vignette pour déterminer la validité d'une plaque d'immatriculation ou pour vérifier qu'un véhicule est dûment immatriculé.

Comment les policiers feront-ils maintenant pour vérifier si un véhicule est immatriculé?

Les systèmes de recherche des policiers utilisent le numéro de la plaque d'immatriculation pour vérifier si un véhicule est bien immatriculé. Ils n'ont pas besoin d'une vignette pour ce faire.

Les services policiers ont-ils été consultés avant ce changement?

Les services policiers ont participé à la phase de consultation et sont favorables au retrait des vignettes d'immatriculation.

En quoi le service de renouvellement de l'immatriculation en ligne est-il nouveau? N'existait-il pas déjà?

Nous avons modernisé l'interface de nos services en ligne pour qu'ils soient plus faciles à utiliser.

Est-ce que je recevrai une contravention si l'immatriculation de mon véhicule est expirée après le 1^{er} mars 2022?

Oui. Vous devez continuer d'immatriculer votre véhicule même après le retrait des vignettes, sans quoi vous vous exposez à une amende de 125 \$.

Demandes de permis et de dossier de conduite en ligne

Quels sont les nouveaux services?

Vous pouvez maintenant faire une demande de dossier de conduite, payer les frais et imprimer immédiatement votre dossier en ligne. Vous n'avez plus à en faire la demande en personne ou à attendre de 24 à 48 heures, dans le cas d'une demande par courriel.

Vous pouvez également obtenir un permis de transporteur commercial et payer les droits connexes en ligne. Une fois la demande approuvée, il vous suffit d'imprimer le permis. Plus besoin de communiquer avec la Section de la conformité des transporteurs pour lui transmettre vos renseignements de paiement ou vos documents justificatifs.

Quelle est la différence entre les nouveaux services et les anciens?

Il n'y a plus de délai ni de file d'attente. Vous n'avez qu'une chose à faire : créer votre compte en ligne. Vous pourrez alors renouveler l'immatriculation de votre véhicule ou obtenir sans plus tarder votre dossier de conduite. Le tout en ligne, au moment et à l'endroit qui vous convient.